CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

Stade Municipal Jean Oboussier, Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, cs.neuville@wanadoo.fr, http://www.cs-neuville.com

91ÈME ANNIVERSAIRE

N° affiliation F.F.F. : 504275
N° du club district du Rhône : District 1011
Couleur du Club : BLEU parements ROUGE

Le CS Neuvillois est le plus vieux club de ligue Rhône Alpes
(En ligue depuis 1972)

Guide pratique

SAISON 2019–2020

(Penser à signaler un changement d'adresse, de N° de Téléphone ou toutes autres erreurs au secrétariat)

Réalisation : Franck CLERMONT / A07-049—Novembre 2019

Page

SOMMAIRE

	SOMMAIRE	3
I - Présentation du Club		
a)	Le Club Sportif Neuvillois tourné vers l'avenir	4
b)	La communication du club	5
II - Règlement intérieur et Chartes		
c)	Charte de bonne conduite	6
d)	Règlement intérieur du stade	7
da)	Objets interdits dans les stades	8
db)	Règlement intérieur	9
e)	Charte de l'éducateur	10
f)	Charte du dirigeant	11
g)	Charte du joueur	12
h)	Charte des parents	13
III - Contacts et Organigrammes		
i)	Contacts	14
j)	Organigramme général fonctionnel	14
k)	Organigramme comité directeur	15
l)	Organigramme des commissions	15
m)	Organigramme sportif – Seniors – U 19 - U 17	16
n)	Organigramme sportif – U 15 – Foot d'animation	16
IV - Administratif		
o)	Cotisation	17
p)	Gestion des inscriptions	18
q)	Gestion des clés du club	18
r)	Un de tes joueurs s'est blessé, que faire ?	18
s)	Gestion de la feuille de match informatisée	19
V - Club House		
u)	Information Club House	20
VI - Commission véhicule		
v)	Procédure de prêt véhicule	20
VII - Commission matériel		
w)	Information matériel	21
x)	Information pharmacie	21
y)	Information shorts, maillots de matchs.	21
VIII - Commission buvette		
z)	Boissons et collations d'avant et d'après match	21
IX - Commission des jeunes		
z1)	Procédure pour les sorties annuelles	22
z2)	Procédure pour les tournois externes	22
X - Sportif		
aa)	Planning entraînement et affectation vestiaires	22
ab)	Le Responsable sécurité club	23
ac)	Gestion de l'effectif du Club	23
ad)		23
ae)	Les arbitres du club	23
af)	Réservation des terrains pour matchs amicaux	23
ag)	Infos de dernière minute	24
-	**Annexe**	25
-	Calendrier sportif	26-27
-	Convocation individuelle	28
-	Convocation collective	29
-	Imprimé «demande d'approvisionnement matériel»	30
-	Fiche « Budget Prévisionnel Sortie»	31
-	Fiche « Composition et Pointage du car »	32
-	Notes	33
-	Liens utiles	34

Un peu d'histoire

Le club Sportif Neuvillois à été fondé en **1928** par MM BOTTON Maurice, BOYER, CANNONIER, CASTELLI, DESLEY René, DESROCHE, FORTAY, GUY (Président), LONGEFOY, PIGNON, PONCET (Dirigeant), REIGNEUX, THOMMEGAY, TRONTIN (Trésorier) ….

Un grand remerciement à tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite du club, ainsi qu'à tous les Présidents qui se sont succédé à sa tête :

Robert PERRAUD
(Président actuel)

M. GUY (1928-)
M. CARRÉ
M. HENRY
M. BÉNASSE
M. CHAMBARETAUD
M. DILH
M. BERNARD
M. Jacques CHAUVIRÉ
M. BROSSARD
M. SCHLOEDER
M. HUGON
M. VAUDAN
M. CHAVRONDIER
M. René MILLET
M. Marc-Henri BERGER (-1977)
M. Pierre LONGÈRE (1977-1983 / 1996-1997)
M. Michel PEREZ (1983-)
M. Pierre LEPOIX (-1991)
M. Jean-Didier VERA (1991-1993)
M. Jean LÉPINE (1993-1996)
M. Jean-Pierre HYVERNAT (1996-2004)
M. Michel LAGUETTE (2004-2006)
M. Robert PERRAUD (2006-)

I – PRESENTATION DU CLUB

Le Club Sportif Neuvillois tourné vers l'avenir

Le CSN est avant tout un club formateur reconnu pour la qualité de son football et de ses joueurs ; d'ailleurs, les clubs huppés régionaux de National, viennent régulièrement faire leur recrutement parmi nos joueurs.

Un point fort du CSN, sa convivialité ; c'est un club où il fait bon vivre, il suffit pour s'en convaincre, de voir son équipe de bénévoles lors des manifestations (100 pour le tournoi international). L'ambiance est un point fondamental dans les résultats du club.

Depuis plusieurs années, les structures du CSN ne cessent d'évoluer. Nous avons la volonté de doter le club d'un meilleur fonctionnement, pour lui permettre de se situer au niveau des meilleurs clubs régionaux. Pour cela, nous pouvons compter sur la détermination de ses dirigeants et sur l'investissement de ses bénévoles.

Le travail effectué doit se poursuivre sur le moyen terme. La gestion administrative et financière rigoureuse permet au club une pérennité et force déjà la reconnaissance de ses partenaires.

La concrétisation des ambitions affichées par la direction du club, soutenues par la municipalité et voulues par les adhérents, passe par un partenariat avec le monde économique local, régional voire nationale, acteur indispensable dans le football actuel.

Le C.S.N en bref

Situé sur la rive gauche de la Saône, entre Villefranche-sur-Saône et Lyon, ce club créé en 1928, atteint aujourd'hui plus de 400 licenciés, répartis en 23 équipes, pour un budget annuel de 200 K€.

■ 3 EQUIPES SENIORS :
- 1 équipe évoluant en LIGUE RHONE-ALPES
  Seniors R3.

- 2 équipes évoluant en DISTRICT DU RHONE
  Seniors D1
  Seniors D5

■ 1 EQUIPE VETERANS :
En haut de tableau depuis plusieurs années.

■ 8 EQUIPES DE JEUNES :
- 3 équipes évoluant en LIGUE RHONE ALPES
  U20 R2 - U18 R2 - U16 R2

- 5 équipes évoluant en DISTRICT DU RHONE
  U20 D3
  U17 D3
  U15 D1
  U15 D3
  U15 D4

■ 11 EQUIPES FOOT ANIMATION :
- 2 Equipes U13 SAÔNE METROPOLE - 3 Equipes U11 SAÔNE METROPOLE
- 3 Equipes U9 SAÔNE METROPOLE - 3 Ecole de foot (U6 à U7)

■ 30 Educateurs

Installations Sportives.

- TERRAIN HONNEUR EN PELOUSE, HOMOLOGUE.
  Refait à neuf en 2000. (Drainage, pelouse, arrosage automatique, éclairage catégorie E4)
- TRIBUNE COUVERTE (Capacité 500 places)
  - 2 vestiaires avec douches.
  - 1 vestiaire pour les arbitres
  - Sanitaires.
- TERRAIN SYNTHETIQUE, HOMOLOGUE.
- 2 TERRAINS EN PELOUSE POUR JEUX REDUITS.
- BATIMENT VESTAIRES.
  - 6 vestiaires avec douches.
  - 2 vestiaires pour les arbitres.
  - Sanitaires.
- CLUB HOUSE ET BUREAUX.
- LOCAL MATERIEL.

Objectifs sportifs et enjeux sociaux.

- Montée en SENIORS REGIONAL 1 (HONNEUR LIGUE) pour l'équipe fanion sur 3 ans.
- Position des équipes vers le haut du classement.
- Montée en LIGUE pour toutes les catégories de jeunes.
- Renforcement de l'encadrement technique.
- Accueil et fidélisation des jeunes voulant pratiquer le football.
- Développement des relations sociales, dans un cadre sportif.
- Formation de jeunes éducateurs et arbitres.

La communication du club

LA COMMUNICATION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Elle passe par le **Bureau**, les **Educateurs**, les **Dirigeants**, les **Joueurs** pour arriver aux **Parents** et ce dans les deux sens. Nous sommes tous le maillon d'une chaîne et avons tous un rôle à jouer au sein du Club.

Communication interne : **04-78-98-19-59** de 17h à 19h

- 2 tableaux d'affichage au siège doivent servir pour la **communication interne ponctuelle.**
  TABLEAU de GAUCHE => Infos qui sort du bureau à destination des éducateurs (Exemple : changement d'horaire de matche, sanctions, payement des cotisations…)
  TABLEAU de DROITE => Infos qui entre au bureau en provenance des éducateurs (Exemple : match amical, réunion, réservation de salle …)
- Tableau d'affichage prêt de la porte d'entrée du siège sert pour la **communication interne permanente**. (Exemple : organigrammes, Statuts, chartes, calendriers sportif, règles à respecter...)
- 1 casier par équipes et commission au Club House => échange de documents (Exemple : Demande de licences, Inscriptions tournois …)

Communication externe :

- 2 tableaux d'affichage à l'entrée du stade et 1 tableau à l'entrée des vestiaires => (Exemple : planning des matchs du weekend, affectation des vestiaires, manifestations …)
- Site internet (Le web du CSN), voix de presse, prospectus, Messagerie (cs.neuville@orange.fr).

Communication entrante :

- Boite au lettre
- **Permanence les mercredis de 17H00 à 19H00 au Club Housse.**

Penser à regarder l'affichage, relever vos boîtes aux lettres ou casiers et faire suivre l'information.

II – REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTES

c) Charte de bonne conduite (réf. A07-003)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

F O O T B A L L

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Club fondé en 1928
N° Siret 779 712 488 00021
N° Affiliation 504 275
N° du Club : District 1011

Le Respect tu y gagnes !

LA CHARTE DU CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

POUR UN SPORT : Fraternel, Loyal, Solidaire, Respectable et Festif

A NEUVILLE NOUS NOUS ENGAGEONS A :

RESPECTER NOS ADVERSAIRES

RESPECTER LES ARBITRES

RESPECTER LES REGLES

BANNIR LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE

ETRE MAITRE DE SOI

ETRE LOYAL FAIR PLAY

MONTRER L'EXEMPLE

Proclamée le 03 septembre 2007 en présence :

Président : R. Perraud
Vice-Président : G. Magat
Secrétaire général : R. Mathieu
Trésorier : M. Mansuy
Vice-Président : J. Lépine
Vice-Président : V. Piana
Secrétaire adjoint : F. Clermont
Trésorier adjoint : J. P. Hyvernat
Membres : V. Bonnaure, M. Boufedji, J. P. Burgi, H. Comtet, V. Comtet, C. Dequincieux, M. Faure, B. Floris, A. Gay, C. Gondelaud, M. Laguette, P. Leblanc, R. Martin, D. Ray, E. Thillet, D. Véra.

d) Règlement intérieur du stade (réf. A14-003)

REGLEMENT INTERIEUR DANS LES STADES

ARTICLE 1
Toute personne entrant dans l'enceinte du stade pour assister à une rencontre de football ou à une quelconque manifestation organisée par le club, doit se conformer au présent règlement intérieur ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaire en vigueur.

ARTICLE 2
L'accès au stade est réservé aux seuls détenteurs d'un titre d'accès dont la validité est vérifiée par un préposé de l'organisateur.

ARTICLE 3
La détention d'un billet vaut acceptation tacite du règlement intérieur.

ARTICLE 4
Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être soumis à des mesures de palpation de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont ils sont porteurs. Ces palpations de sécurité peuvent être effectuées par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le préfet du département conformément au décret 2005-307 du 24 mars 2005.
Toute personne qui refuse de se soumettre à ces mesures de contrôle et de sécurité se verra interdire l'accès au stade.

ARTICLE 5
Le non-respect des dispositions énoncées par le présent règlement ou le refus de se soumettre aux injonctions des préposés ou des forces de l'ordre, entraînera systématiquement l'expulsion du contrevenant, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être menées à l'encontre de l'auteur d'une infraction pénale.

ARTICLE 6
Tout objet pouvant présenter un caractère de dangerosité pour la sûreté d'autrui est interdit dans le stade. Les objets de valeur confisqués seront consignés pendant la durée du match et restitués par l'organisateur sous sa responsabilité.

ARTICLE 7
Sont interdits dans l'enceinte du stade :
• Les documents, tracts, badges, insignes ou banderoles de toute taille, de nature notamment politique, idéologique, philosophique ou publicitaire, ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vus par des tiers ;
• Tout objet pouvant servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public (articles pyrotechniques, couteaux, bouteilles, verres, boîtes métalliques, barres, hampes rigides et de gros diamètre, etc) ;
• Toute boisson alcoolisée en dehors de celle ayant fait l'objet d'autorisation municipale prise en application du décret n° 2001-1070 du 12/11/01 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.

ARTICLE 8
Les moyens amplifiés d'animation sonore peuvent être autorisés par l'organisateur sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après :
• Leurs détenteurs justifient leur identité aux préposés de l'organisateur à leur entrée au stade ;
• Utilisation exclusive à des fins sportives. Toute incitation à la haine, à la violence et tout propos raciste, idéologique ou politique entraînera l'exclusion immédiate de son auteur qui fera l'objet de poursuites judiciaires systématiques.

ARTICLE 9
Il est interdit de se tenir dans les lieux de passage, les lieux d'accès ou de sorties ou les escaliers et de se tenir debout dans les tribunes équipées de sièges.

ARTICLE 10
Tout comportement susceptible de causer des perturbations gênantes à autrui est interdit.

ARTICLE 11
Il est interdit d'escalader les pylônes d'éclairage et d'accéder aux toitures du stade.

ARTICLE 12
Seules les personnes accréditées par l'organisateur sont habilitées à proposer à la vente ou à distribuer toute marchandise à l'intérieur de l'enceinte du stade.

ARTICLE 13
Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être filmés dans le cadre d'un dispositif de vidéo-surveillance dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires.

Dans une enceinte sportive à l'occasion d'une manifestation sportive ou de la retransmission en public de celle-ci, les comportements répréhensibles mentionnés ci-après sont passibles de poursuites judiciaires conformément aux articles L.332-3 à L.332-10 du Code du Sport :
• L'introduction ou la tentative d'introduction par force ou par fraude de boissons alcoolisées (7.500 € d'amende).
• Le fait d'accéder en état d'ivresse à une enceinte sportive (7.500 € d'amende) et de se rendre coupable de violence entraînant ITT (15.000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement).
• Le fait de pénétrer ou de tenter de pénétrer, en état d'ivresse par force ou par fraude (15.000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement).
• La provocation, par quelque moyen que ce soit, des spectateurs à la haine ou à la violence à l'encontre de l'arbitre, d'un juge sportif, d'un joueur ou de toute autre personne ou groupe de personnes (15.000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement).
• L'introduction, le port ou l'exhibition des insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe (15.000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement).
• L'introduction des fusées ou artifices de toute nature ou l'introduction sans motif légitime de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132.75 du code pénal (15.000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement).
• Le fait de jeter un projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes (15.000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement).
• L'utilisation ou la tentative d'utilisation des installations mobilières ou immobilières de l'enceinte sportive comme projectile (15.000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement).
• Le fait de troubler le déroulement d'une compétition ou de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens en pénétrant sur l'aire de compétition d'une enceinte sportive (15.000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement). En outre, les auteurs des infractions visées ci-dessus encourent également la peine complémentaire d'interdiction de pénétrer dans une ou plusieurs enceintes où se déroule une manifestation sportive pour une durée qui ne peut excéder 5 ans.

da) Objets interdits dans les stades (réf. A14-004)

db) Règlement intérieur (réf. A07-002)

REGLEMENT INTERIEUR

Tous les adhérents du C.S.N à quelques titre que ce soit: joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres... etc., sont tenu de respecter le règlement intérieur du club affiché en permanence au club house du stade Jean Oboussier.
Les parents des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Article 1 : Charte de bonne conduite.

Tout adhérent doit prendre connaissance de la charte de bonne conduite affichée au club house et s'engager à l'appliquer scrupuleusement.

Article 2 : Fiche de renseignement.

Elle doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement à l'administration du club (adresse, téléphone...)

Article 3 : Cotisation.

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant (famille nombreuse...).
Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas participer aux entrainements du Club.
Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire une opposition sera faite par le club.
Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

Article 4 : Licence.

Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein du club.
Aucun joueur non licencié au club ne peut participer à un match.
Dans le cas contraire la responsabilité en incombera à l'éducateur et au responsable de la catégorie.

Article 5 : Assurance - licence.

L'assurance de la licence étant très limitative, il y a lieu de prendre connaissance des options facultatives complémentaires proposées, ou de s'assurer auprès d'un organisme de votre choix, en particulier en cas de perte de salaire ou de revenu non garanties dans le contrat de base.

Article 6 : Autorisation de quitter le club (lettre de sortie)

Elle pourra être accordée exceptionnellement si l'adhérent est à jour de sa cotisation et qu'il mute pour un club de niveau supérieur ou en cas de déménagement.
La lettre de sortie ne constitue ni un dû, ni une obligation.

Article 7 : Respect des personnes et des biens.

Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club.
Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l'équipe, tactique de jeux, etc...). Ne pas hésiter à dialoguer avec les responsables.
Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.
Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés. L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (nombre de ballon notamment). Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur du complexe sportif.

Article 8 : Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence.

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.
Pour les enfants, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dés la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.
Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.
Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d'absence.
Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

Article 9 : Transports occasionnelles (voitures personnelles).

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les parents de participer au transport des enfants dans leur voiture. Ils le font alors sous leur entière responsabilité. Ils doivent veiller en particulier qu'ils soient bien couverts par leur compagnie d'assurance, et nous leur recommandons de prendre une licence de dirigeant (gratuite). Si le nombre de voiture est insuffisant, le responsable de l'équipe pourra décider d'annuler purement et simplement le déplacement.

Article 10 : Sanctions.

Toutes entraves au bon fonctionnement du club, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline etc ...) seront sanctionnées : avertissement, suspension, exclusion. La décision pourra être prise par le responsable direct ou le conseil de discipline, suivant la gravité de la faute.

Article 11: Intervention médicale.

L'adhérent ou le responsable du mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

Le Comité Directeur

e) Charte de l'éducateur (réf. A07-047)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

F O O T B A L L

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Club fondé en 1928
N° Siret 779 712 488 00021
N° Affiliation 504 275
N° du Club : District 1011

CHARTE de L'EDUCATEUR

Choisis par le Bureau Directeur pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, ils ont toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent.
Les éducateurs ont pour tâche, la préparation à la pratique du Football à tous les niveaux et sous tous ses aspects: préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

A / ETRE EDUCATEUR, C'EST S'ENGAGER A :

1) **Respecter** les statuts du club, son règlement intérieur, sa charte de bonne conduite affichés au club house.

2) **Respecter** nos adversaires, les arbitres, les règles. **Bannir** la violence et la tricherie, être maître de soi, être loyal et fair-play. **Montrer** l'exemple.

3) **Etre responsable** du matériel, des véhicules et équipements mis à sa disposition.

4) **Participer** aux réunions d'éducateurs proposées par le responsable technique et le responsable des jeunes.

5) **S'impliquer** avec l'aide de son dirigeant dans la partie administrative et événementielle du club nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci (collecte des cotisations, récupération des dossiers d'inscriptions, distribution d'informations, brocante, loto, tournois internes, etc….).

6) **Donner une bonne image, celle d'un véritable éducateur par :**

Un langage correct vis à vis des joueurs, parents et de l'ensemble des membres du club.
Une tenue vestimentaire correcte.
Une attitude et un comportement respectueux et respectable envers les autres.
Une ponctualité et un respect des horaires d'entraînements et des jours des matchs.

7) **Mettre en place un environnement favorable à la pratique du football par :**

Avant le match :
Organiser l'accueil de l'équipe visiteuse et des officiels.
Désigner les délégués du club pour la rencontre, les vestiaires, préparer la feuille de match papier ou la Feuille de Match Informatisée et donner les boissons d'avant match pour le Foot à 11.
Sensibiliser ses joueurs au respect des lois du jeu, des officiels et de l'équipe adverse.
Veiller à ce que l'équipement porté par ses joueurs soit conforme à la tenue officielle du club.
Pendant le match :
N'émettre aucune manifestation outrancière ou véhémente.
Gérer tout comportement inacceptable de ses joueurs.
Respecter, sans commentaire, les décisions des officiels.
Au coup de sifflet final, quel que soit le résultat du match :
Adopter et faire adopter à ses joueurs, un comportement sportif par une attitude et un langage humble, digne et fair-play.
Finaliser la feuille de match :

Si la feuille de match est en papier, vous devez la poser dans la boite aux lettres du club avant de partir.
Si la Feuille de Match est Informatisée, vous devez vous rendre au siège, transmettre la feuille de match et reposer la tablette dans l'armoire prévue à cet effet (Pour chaque FMI non transmise et pour chaque tablette non reposée après le match, **10€** seront retenus sur ses indemnités).
Signaler immédiatement, au bureau directeur, tous problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la tablette.

Accompagner l'équipe visiteuse ainsi que les officiels à la collation mise à disposition par le Club.
Organiser le départ de l'équipe visiteuse et des officiels.
Après le match et chaque entraînement :
Vérifier la propreté et l'état des vestiaires avant de partir, faire nettoyer si nécessaire (à domicile ne pas oublier le vestiaire visiteur), faire de même lorsque vous jouez en déplacement.
Fermer les vestiaires, remettre les clés dans le placard prévu à cet effet.
Compter et ranger correctement les ballons, chasubles, jeux de maillots, petit matériel, etc., dans les locaux et emplacements prévus à cet effet.

8) **Etre responsable des véhicules mis à sa disposition par :**

La responsabilité du déplacement.
L'application des consignes mises en place par la commission « Véhicule » (si ces consignes ne sont pas respectées, **50€** par véhicule seront retenus sur ses indemnités).
Signaler immédiatement au responsable des véhicules tous problèmes rencontrés lors de l'utilisation du véhicule prêté.

B / DISCIPLINE : La Commission d'éthique et de discipline se réserve le droit d'exclure sans préavis tous membres de l'Association ayant un comportement dangereux, nuisible à l'image du club. Des retenues financières pourront être appliquées en cas de non respect de cette charte.

Date : l'Educateur (Nom et Prénom) Signature

f) Charte du dirigeant (réf. A07-051)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

F O O T B A L L

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Club fondé en 1928
N° Siret 779 712 488 00021
N° Affiliation 504 275
N° du Club : District 1011

CHARTE du DIRIGEANT

Le dirigeant joue un rôle charnière entre l'ensemble des intervenants de notre association.
Très important : sans dirigeant, nous ne pouvons pas inscrire une équipe en compétition. Aussi nous comptons sur votre soutien et votre engagement à notre côté pour une bonne réussite de nos objectifs sportifs.

A / ROLE GENERAL:

- Respecter les statuts du club, son règlement intérieur, sa charte de bonne conduite affichés au club house.
- Etre licencié au club en tant que dirigeant de se fait payer sa licence
- Appliquer la politique générale du club
- Aider l'éducateur dans sa tâche
- Vivre pleinement la vie associative du club
- Aider le club dans l'organisation des événementiels (tournois, soirée dansante…)
- Faciliter les tâches administratives

B / LE DIRIGEANT ET LE JOUEURS :

- **Rôle psychologique :**
  - Tenir compte de la personnalité de chacun
  - Créer un climat de confiance réciproque
  - Etre juste. On est dirigeant d'une équipe pas de sa fille ou son fils
  - Agir avec franchise
  - ·Pas de critiques ou de reproches à chaud
- **Rôle social et humain :**
  - Connaître le milieu familial où évoluent les joueurs
  - Intervenir si nécessaire pour aider les joueurs
  - Soutenir le joueur en cas de problèmes
  - Informer le Bureau Directeur en cas de problèmes

- **Rôle éducatif :**
  - Etre un exemple pour les joueurs : tenue, comportement, langage…..
  - Développer l'esprit d'équipe
  - Se contrôler

C / LE DIRIGEANT ET L'EDUCATEUR :

- Estime réciproque et même objectifs pour l'équipe
- Aider et soutenir dans les actions de formation
- Concertation dans le choix des joueurs retenus pour la compétition

D / LE DIRIGEANT ET LES ARBITRES :

- Connaître un minimum sur les règles du football : arbitrage et généralités
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Savoir remplir une feuille de match : joueurs, réserves….
- Vérification des licences avant match
- Etre attentifs aux comportements des joueurs sur le respect de l'arbitrage
- Empêcher les joueurs de sortir du terrain pour boire
- Respecter les règles lors des changements en cours de partie
- Ne pas pénétrer sur le terrain sans y être invité
- Etre un exemple de sportivité : après match, peu importe le résultat, on se serre la main

E / LUTTE CONTRE LA VIOLENCE :

Le dirigeant est le premier concerné, il doit : Respecter et faire appliquer les décisions de l'arbitre, ne pas dramatiser une défaite, ne pas donner une importance démesurée à une victoire, ne pas hésiter à éliminer un joueur même très bon si c'est une brebis galeuse, intervenir si l'environnement est chaud, ne pas hésiter de sortir du terrain un joueur énervé, informer le Bureau Directeur et la commission d'Ethique et de Discipline de faits pouvant nuire à notre club

g) Charte du joueur (réf. A07-004)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

F O O T B A L L

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Club fondé en 1928
N° Siret 779 712 488 00021
N° Affiliation 504 275
N° du Club : District 1011

CHARTE du JOUEUR

A / LE RESPECT

* Pratiquer un sport collectif **c'est s'engager envers le club** en signant sa licence. :

1) **à respecter** ses partenaires, son entraîneur, modérer son langage, son comportement et être solidaire sur le terrain et dans la vie quotidienne.

2) **à respecter** les éducateurs dont la mission n'est pas seulement d'entraîner, mais aussi et surtout d'éduquer.

3) **à respecter** l'arbitre et ses accesseurs, les cartons inutiles handicapent l'équipe, nuisent à l'image du club et amènent des amendes au club qui pourraient être utilisée autrement.

4) **à respecter** les dirigeants bénévoles qui encadrent et suivent les équipes.

5) **à respecter** le matériel et les locaux du club que celui-ci met à disposition des joueurs (équipements – ballons – matériels éducatifs – vestiaires – douches …). Et à faire de même lorsque vous jouez en déplacement.

6) **à respecter** son adversaire et ses dirigeants eux aussi bénévoles.

7) **enfin à respecter** les statuts du club, son règlement intérieur, sa charte de bonne conduite et de ce fait m'engage à régler immédiatement ma cotisation annuelle contre remise de ma licence et participer activement aux manifestations de la saison organisées au profit du club (soirée dansante, loto, brocante, tournois etc.).

B / LE SERIEUX

1) **Les entraînements** ont un horaire défini en début de saison et il faut le respecter. En cas de retard ou d'absence le joueur s'excusera le plus rapidement possible. En outre, chaque joueur informera son coach de ses périodes d'indisponibilités (emploi du temps scolaire, vacances, blessures, etc.…).

2) **La présence aux entraînements** est indispensable: c'est le premier facteur de la réussite collective. Si un joueur ne peut assister à la dernière séance d'entraînement hebdomadaire, il se renseignera au plus vite auprès de l'entraîneur afin de connaître s'il est convoqué et le lieu et l'horaire du rendez-vous pour le match du week-end.

3) **Après l'entraînement**, la douche reste un moment de récupération indispensable (Prévoir une serviette, un shampooing, un gel douche). L'entraîneur accordera 30 minutes aux joueurs pour libérer le vestiaire afin qu'il puisse le fermer avant son départ.

4) **La tenue de footballeur** pendant les matches et les entraînements est indispensable (maillots, shorts, chaussettes, protège-tibias (Obligatoire), chaussures de foot, survêtement du Club pour les sorties) - Prévoir des vêtements de rechange ainsi qu'une bouteille d'eau personnelle. Porter des chaussures de ville ou de sport pour les déplacements en voitures (les chaussures de foot sont à proscrire pour ces déplacements).

C / SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement engendrera les conséquences suivantes :

1) **Entretien** privé entre Joueur et Educateur

2) **Si récidive**, entretien Joueur – Educateur et Responsable sportif avec suspension de match (es) éventuelle (le responsable sportif sera le Président ou son adjoint en cas d'absence)

3) **Si récidive**, exclusion du club après avis de la Commission d'éthique de discipline du club.

4) **La Commission d'éthique et de discipline** se réserve le droit d'exclure sans préavis tous membres de l'Association ayant un comportement dangereux, nuisible à l'image du club, ou coupable de vol ou acte de vandalisme.

D / PARENTS

Les parents ou responsable légal des enfants mineurs s'engagent : A prendre connaissance de la charte des parents affichée au club house et à l'appliquer scrupuleusement. A stimuler l'enfant afin qu'il respecte son engagement vis à vis du club. Dans la mesure du possible, à participer aux manifestations de la saison organisées au profit du club (soirée dansante, loto, Brocante, tournois etc.), à accompagner et conduire des joueurs du club pour des déplacements, quand ils sont sollicités pour le faire.

h) Charte des parents (réf. A07-048)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

F O O T B A L L

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Club fondé en 1928
N° Siret 779 712 488 00021
N° Affiliation 504 275
N° du Club : District 1011

CHARTE des PARENTS

ETRE PARENTS DE FOOTBALLEUR, C'EST :

A / RESPECTER :

1) Les statuts du club, son règlement intérieur, sa charte de bonne conduite affichés au club house.
2) Prévenir en cas d'absence de l'enfant à l'entraînement ou au match.
3) Respecter les horaires d'entraînement.
4) Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix.
5) Respecter les décisions du comité directeur.
6) Laisser l'enfant à l'entraîneur et ne pas intervenir pendant le match ou l'entraînement.

B / ETRE FAIR-PLAY :

1) Se conformer aux règles du jeu.
2) Respecter les décisions arbitrales.
3) Refuser toute forme de violence et de tricherie.
4) Etre maître de soi en toutes circonstances.
5) Etre exemplaire, généreux et tolérant.

C / PARTICIPER :

1) Etre présent aux rencontres de son enfant.
2) Participer de façon régulière aux transports des enfants.
3) Mettre ses compétences au service du club.

D / NE PAS OUBLIER :

1) Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club.
2) Que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que les arbitres.
3) Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et doivent laisser leur agressivité à la porte du stade.
4) Que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leur enfant.

E / TROUVER SA PLACE :

1) Chacun un rôle, un rôle pour chacun.

SOURIRE

Sourire parce que le football est un jeu avant tout !!!

III – CONTACTS ET ORGANIGRAMMES

i) Contacts

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS
Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

CONTACTS
Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00
SAISON 2019-2020

DIRECTEUR SPORTIF
DELORME eric (06 66 22 78 00)

SPORTIF FOOT A 11

RESPONSABLE TECHNIQUE SENIORS => U18
DELORME eric (06 66 22 78 00)
ENTRAINEUR SENIORS REGIONAL 3
CHARBONIER Jean François (06 61 02 77 23)
ENTRAINEUR SENIORS D1
ROSA Grégory (06 18 72 46 76)
ENTRAINEUR SENIORS D5
RABHI Mohamed (06 27 88 14 87)
ENTRAINEUR U20 REGIONAL 2
DELORME eric (06 66 22 78 00)
ENTRAINEUR U18 REGIONAL 2
CERISOLA Antoine (06 22 76 87 74)
RESPONSABLE TECHNIQUE VETERANS
PERRAUD Stéphane (06 09 50 59 07)
ENTRAINEUR VETERANS
PERRAUD Stéphane (06 09 50 59 07)
RESPONSABLE TECHNIQUE U17=>U15
COMPIGNE Alban (06 75 37 68 20)
ENTRAINEUR U17 D3
MAYAUD Nahel (06 89 84 25 50)
ENTRAINEUR U16 REGIONAL 2
OULD CHEIKH Malike (06 64 35 21 59)
ENTRAINEUR U15 D1 (E.)
COMPIGNE Alban (06 75 37 68 20)
PEYRAUD MAGNIN Fabrice (06 62 06 20 23)
ENTRAINEUR U15 D3 (1èRe div.)
COMTET Hervé (06 80 66 45 50)
ENTRAINEUR U15 D4 (2ème div.)
BLAZQUEZ BARRADO Stéphane (34 628 291 043)

SPECIFIQUE GARDIENS SENIORS=>U15
DA SILVA Alexandre (07 71 20 41 23)

CORRESPONDANT CLUB
CLERMONT Franck (06 99 18 24 22)
RESPONSABLE COMMUNICATION EXTERNE
ACHACHE Myrra (06 05 47 30 74)
RESPONSABLE SECURITE
DELORME Roger (06 68 59 30 52)
RESPONSABLE TOURNOIS
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
RESPONSABLE CLUB HOUSE
PERRAUD Robert (06 09 50 54 33)

COMMISSIONS

COMMISSION D'ETHIQUE ET DE DISCIPLINE
PERRAUD Robert (06 09 50 54 33)
COMMISSION DES ARBITRES
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
COMMISSION SPONSORING
MICHAUD Patrick (06 50 51 15 59)
COMMISSION TRANSPORT
MOREL Gilles (06 56 78 00 95)
COMMISSION BENEVOLES
DEIBER Véronique ()
COMMISSION TOURNOI INTERNATIONAL
MICHAUD Patrick (06 50 51 15 59)

SPORTIF FOOT ANIMATION

RESPONSABLE TECHNIQUE FOOT ANIMATION
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
ENCADREMENT U12-U13 SAÔNE METROPOLE
PAVIOLO Sébastien (06 10 60 06 71)
QUIGNON Lucas (06 35 96 12 12)
ENCADREMENT U10-U11 SAÔNE METROPOLE
LE GOFF Jérémy (06 20 16 03 97)
PESENTI Léo (06 21 55 60 31)
DELORME Roger (06 68 59 30 52)
BERNOLLIN Robin (06 64 12 95 15)

BUREAU DIRECTEUR

PRESIDENT
PERRAUD Robert (06 09 50 54 33)
VICE PRESIDENT
HYVERNAT Jean Pierre (06 08 32 30 91)
MICHAUD Patrick (06 50 51 15 59)
CLERMONT Franck (06 99 18 24 22)
SECRETAIRE GENERAL
CLERMONT Franck (06 99 18 24 22)
SECRETAIRE ADJOINT
MOREL Grégory (06 76 29 73 64)
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
TRESORIER GENERAL
HYVERNAT Jean Pierre (06 08 32 30 91)
TRESORIER ADJOINT
PAVIOLO Sébastien (06 10 60 06 71)
MANSUY Michel (06 45 76 00 75)

COMMISSION MATERIEL
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
PAVIOLO Sébastien (06 10 60 06 71)
COMMISSION LOGISTISQUE
COMMISSION ANIMATIONS

ENCADREMENT U6 à U9 SAÔNE METROPOLE
BURGI jean paul (06 23 90 15 15)
BA Ousmane Faty (06 05 58 75 41)
BETTOUMI Idris (07 83 37 54 39)
GIBERT Julien (06 20 92 88 57)

SPECIFIQUE GARDIENS FOOT ANIMATION
EYENE ETOUNDI Daniel (06 07 12 18 30)

j) Organigramme général fonctionnel

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS
Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL FONCTIONNEL
Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00
SAISON 2019-2020

COMITE DIRECTEUR	
BUREAU DIRECTEUR	
Président :	PERRAUD Robert
Vice Président :	HYVERNAT Jean Pierre
Vice Président :	MICHAUD Patrick
Vice Président :	CLERMONT Franck
Secrétaire Général :	CLERMONT Franck
Secrétaire Adjoint :	MOREL Grégory
Secrétaire Adjoint :	BURGI Jean Paul
Trésorier Général :	HYVERNAT Jean Pierre
Trésorier Adjoint :	PAVIOLO Sébastien
Trésorier Adjoint :	MANSUY michel

CORRESPONDANT CLUB
CLERMONT Franck
RESPONSABLE COMMUNICATION EXTERNE
ACHACHE Myrra
RESPONSABLE CLUB HOUSE
PERRAUD Robert
RESPONSABLE SECURITE
DELORME Roger
RESPONSABLE TOURNOIS
BURGI Jean Paul

DIRECTEUR SPORTIF
DELORME Eric

RESPONSABLE TECHNIQUE SENIORS=>U18
DELORME Eric
SENIORS R3
SENIORS D1
SENIORS D5
U20 R2
U18 R2
RESPONSABLE TECHNIQUE VETERANS
PERRAUD Stéphane
VETERANS
RESPONSABLE TECHNIQUE U17=>U15
COMPIGNE Alban
U17 D3
U16 R2
U15 D1
U15 D3
U15 D4
RESPONSABLE TECHNIQUE FOOT ANIMATION
BURGI Jean Paul
U13(SAÔNE METROPOLE)
U12(SAÔNE METROPOLE)
U11 (SAÔNE METROPOLE)
U10 (SAÔNE METROPOLE)
U9 (SAÔNE METROPOLE)
U8 (SAÔNE METROPOLE)
U7 (SAÔNE METROPOLE)
U6 (SAÔNE METROPOLE)

COMMISSION D'ETHIQUE ET DE DISCIPLINE
PERRAUD Robert
COMMISSION MATERIEL
BURGI Jean Paul + PAVIOLO Sébastien
COMMISSION TRANSPORT
MOREL Gilles
COMMISSION BENEVOLES
DEIBER Véronique
COMMISSION SPONSORING
MICHAUD Patrick
COMMISSION TOURNOI INTERNATIONAL
MICHAUD Patrick
COMMISSION DES ARBITRES
BURGI jean Paul
COMMISSION ANIMATIONS
COMMISSION LOGISTIQUE

k) Organigramme comité directeur

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS **ORGANIGRAMME COMITE DIRECTEUR**

Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00

SAISON 2019-2020

	COMITE DIRECTEUR
1	BACH Christian
2	BOSTE Philippe
3	BURGI Jean Paul
4	CERISOLA Antoine
5	CHATUT Gilles
6	CLERMONT Franck
7	CLERMONT Laurent
8	CORDIER Clément
9	DELORME Eric
10	DELORME Roger
11	DEQUINCIEUX Christian
12	FAURE Stéphane
13	HYVERNAT Jean Pierre
14	MANSUY Michel
15	MARQUAT Pascal
16	MICHAUD Patrick
17	MOREL Gilles
18	MOREL Gregory
19	PAVIOLO Sébastien
20	PERRAUD Robert
21	PERRAUD Stéphane
22	SIROLLI Patrick
23	SPERDUTI Vincent

MEMBRE D'HONNEUR
LEPINE Jean

BUREAU DIRECTEUR	
PRESIDENT	PERRAUD Robert
VICE PRESIDENT	HYVERNAT jean Pierre
VICE PRESIDENT	MICHAUD Patrick
VICE PRESIDENT	CLERMONT Franck
SECRETAIRE GENERAL	CLERMONT Franck
SECRETAIRE ADJOINT	MOREL Grégory
	BURGI Jean Paul
TRESORIER GENERAL	HYVERNAT jean Pierre
TRESORIER ADJOINT	PAVIOLO Sébastien
	MANSUY Michel

l) Organigramme des commissions

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS **ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS**

Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00

SAISON 2019-2020

COMMISSION D'ETHIQUE ET DE DISCIPLINE	
PERRAUD Robert	
HYVERNAT Jean Pierre	CLERMONT Franck
MICHAUD Patrick	

COMMISSION DES ARBITRES	
BURGI Jean Paul	
MICHAUD Patrick	

COMMISSION SPONSORING	
MICHAUD Patrick	
CLERMONT Franck	HYVERNAT Jean Pierre
PERRAUD Robert	ZIATKOWSKI Marie-Christine

COMMISSION TRANSPORT	
MOREL Gilles	

COMMISSION MATERIEL	
BURGI Jean Paul & PAVIOLO Sébastien	

COMMISSION LOGISTIQUE (Matériel et Alimentaire)	

COMMISSION BENEVOLES	
DEIBER Véronique	

COMMISSION TOURNOI INTERNATIONAL	
MICHAUD Patrick	
BURGI Jean Paul	HYVERNAT Jean Pierre
CLERMONT Franck	PERRAUD Stéphane
DELORME Eric	PEYRAUD MAGNIN Sophie
	MOREL Grégory

COMISSION ANIMATIONS	

m) Organigramme sportif - Vétérans - Séniors – U 20 – U 18 – U17 – U16

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS
Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

ORGANIGRAMME SPORTIF
VETERANS - SENIORS - U16 à U20

Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00

SAISON 2019-2020

RESPONSABLE TECHNIQUE SENIORS => U18	ENTRAINEUR SENIORS REGIONAL 3 (P.H.R.)	DIRIGEANTS
DELORME Eric	Principal : CHARBONIER Jean François	MOREL Gilles
	Adjoint : LARECHE Omar	
	ENTRAINEUR SENIORS D1 (E.)	DIRIGEANTS
	Principal : ROSA Grégory	
	Adjoint : MACHOU Fathi	
	ENTRAINEUR SENIORS D5 (3ème Div.)	DIRIGEANTS
	Principal : RABHI Mohamed	
	Adjoint :	
SPECIFIQUE GARDIENS SENIORS=>U15	ENTRAINEUR U20 REGIONAL 2	DIRIGEANTS
DA SILVA Alexandre	Principal : DELORME eric	
	Adjoint : CHASSAIN Denis	
	ENTRAINEUR U18 REGIONAL 2	DIRIGEANTS
	Principal : CERISOLA Antoine	MARIN Benoit
	Adjoint : CORDIER Clément	
	ENTRAINEUR U17 D3 (1ère Div.)	DIRIGEANTS
	Principal : MAYAUD Nahel	GIBERT Julien
	Adjoint : MCHIRGUI Anouar	
	ENTRAINEUR U16 REGIONAL 2	DIRIGEANTS
	Principal : OULD CHEIKH Malike	GIBERT Julien
	Adjoint :	
RESPONSABLE TECHNIQUE VETERANS	ENTRAINEUR VETERANS	DIRIGEANTS
PERRAUD Stéphane	Principal : PERRAUD Stéphane	FAURE Stéphane
	Adjoint : BACH Christian	

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS
Stade Municipal Jean Oboussier
Route de Lyon, 69250 Neuville sur Saône
Tél. 04-78-98-19-59, Fax 04-78-98-20-87
cs.neuville@wanadoo.fr
http://www/cs-neuville.com

ORGANIGRAMME SPORTIF
U15 - FOOT ANIMATION

Permanence le mercredi de 17h00 à 19h00

SAISON 2019-2020

RESPONSABLE TECHNIQUE U17=>U15	ENCADREMENT U15 D1 (E.)	DIRIGEANTS
COMPIGNE Alban	Entraîneur Principal : COMPIGNE Alban	GIBERT Julien
	Entraîneur Adjoint : PEYRAUD MAGNIN Fabrice	
	ENCADREMENT U15 D3 (1ère div.)	DIRIGEANTS
	Entraîneur Principal : COMTET Hervé	JOLY Frédéric
	Entraîneur Adjoint :	GIBERT Julien
	ENCADREMENT U15 D4 (2ème div.)	DIRIGEANTS
	Entraîneur Principal : BLAZQUEZ BARRADO Stéphane	GIBERT Julien
	Entraîneur Adjoint :	
RESPONSABLE TECHNIQUE FOOT ANIMATION	ENCADREMENT U12-U13 SAÔNE METROPOLE	DIRIGEANTS
BURGI Jean paul	PAVIOLO Sébastien	GIBERT Julien
	QUIGNON Lucas	
SPECIFIQUE GARDIENS FOOT ANIMATION	ENCADREMENT U10-U11 SAÔNE METROPOLE	DIRIGEANTS
EYENE ETOUNDI Daniel	LEGOFF Jérémy	DELORME Roger
	PESENTI Léo	MOURGUE Tanguy
	BERNOLLIN Robin	GIBERT Julien
	ENCADREMENT U6 à U9 SAÔNE METROPOLE	DIRIGEANTS
	BURGI Jean paul	BA Ousmane Faty
	BETTOUMI Idris	GIBERT Julien

IV – ADMINISTRATIF

o) Cotisations

Les cotisations sont payables en totalité. Les aides seront remboursées aux intéressés par le Club dès la réception de celles-ci.

COTISATIONS SAISON 2019 - 2020

Catégorie	Joueur	Joueuse	Cotisation
U6	(2014 dès 5ans)	(2014 dès 5ans)	*210,00 €*
U7-U8-U9	(2013-2012-2011)	(2013-2012-2011) (2010)	*210,00 €*
U10-U11	(2010-2009)	(2010-2009-2008)	*210,00 €*
U12-U13	(2008-2007)	(2008-2007-2006)	*210,00 €*
U14-U15	(2006-2005)	(2006-2005)	*220,00 €*
U16-U17	(2004-2003)		*230,00 €*
U18-U19	(2002-2001)		*230,00 €*
Senior	(2000=>1985)		*250,00 €*
Vétéran	(1984->)		*180,00 €*
Dirigeant			*40,00 €*

Assurance : Les conditions vous sont remises avec la demande de licence. Attention, les licenciés du club ont la possibilité de souscrire des Garanties Complémentaires facultatives.

Article 3 du règlement intérieur : Cotisation.
Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant (famille nombreuse...). Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas participer aux entrainements du Club.

Règlement de la cotisation:

La cotisation est réglée immédiatement en espèce ou par chèque bancaire à l'ordre du C.S. NEUVILLOIS.
Le licencié ne pourra pas démissionner du C.S. NEUVILLOIS avant d'avoir totalement honoré ses chèques Bancaires.

p) Gestion des inscriptions

FORMALITES

Afin de compléter votre dossier d'inscription, veuillez nous faire parvenir rapidement les pièces suivantes (**attention, pour les mineurs, les pièces doivent être remplies, datées et signées par le représentant légal de l'enfant**) :

Tout dossier incomplet sera refusé

1- Joueur (se), Dirigeant(e), Educateur déjà au club la saison dernière : **Pièces A + B + C + D**
2- Nouveau Joueur (se), Dirigeant(e), Educateur n'ayant jamais été licencié(e) ou n'ayant pas signé de licence la saison dernière : **Pièces : A + B + C + D + E + F + G**
3- Joueur (se), Dirigeant(e), Educateur venant d'un autre club :
Démission avant le 15/07 (Cachet « Mutation » pour U12 à U19, Senior et Vétéran) :
Démission après le 15/07 (Cachet « Mutation Hors période » pour U12 à U19, Senior et Vétéran) :
Pièces : A + B + C + D + E + F + G + H + I

- ☐ Pièce A Bulletin d'inscription du CSN à remplir, daté et signé (Précédée de la mention « Lu et approuvé)
- ☐ Pièce B Une photo d'identité récente (écrire au dos : Nom, Prénom, date de naissance)
- ☐ Pièce C Le règlement de la **cotisation (2)**
- ☐ Pièce D Demande de Licence **(3)** à remplir, signé et faire tamponner par le médecin (Auto-questionnaire)
- ☐ Pièce E Photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité ou du passeport
- ☐ Pièce F Dernier diplôme obtenu. (Uniquement pour les Educateurs)
- ☐ Pièce G Attestation honorabilité éducateur. (Uniquement pour les Educateurs)
- ☐ Pièce H Justificatif domicile (Quittance de loyer, facture...). (Uniquement pour les U12 à U15)
- ☐ Pièce I Justificatif filiation (Acte de naissance intégral). (Uniquement pour les U12 à U15)

(2) Les cotisations sont payables en totalité. Les aides seront remboursées aux intéressés par le Club dès la réception de celles-ci. **(3)** **Assurance :** Les conditions vous sont remises avec la demande de licence. Attention, les licenciés du club ont la possibilité de souscrire des Garanties Complémentaires facultatives.

q) Gestion des clés du club

Pour toute demande de clés de vestiaires, placard licences (Vestiaires), Club House, local matériel, etc.., s'adresser au président du club seul responsable de la gestion des clés. (voir contacts page 12)

r) Un de tes joueurs s'est blessé, que faire ?

QUI CONTACTER ?

. Prendre contact avec le 18 (pompier en direct).
. Si les pompiers se déplacent contacter la gendarmerie au 04 78 91 30 45.
. Avertir la famille. (Avoir sur toi le n° de téléphone de tes joueurs)
. Avertir le secrétaire général. (voir contacts page 12)
. Avertir le président si le blessé est emmené à l'hôpital.

En cas d'assistance, téléphonez à :
M.D.S. ASSISTANCE : 01 45 16 65 70
(International : +33 1 45 16 65 70)

Ton joueur bénéficie par sa licence d'une **garantie d'assurance accident** qui vient en complément de la sécurité sociale ou de la complémentaire de ses parents

Le joueur doit prendre contact avec le secrétariat pour remplir au plus vite le formulaire de « déclaration d'accident » (dans un délai de 5 jours à compter de l'accident)

Ne pas oublier d'indiquer aux joueurs qu'il faut demander au médecin consulté le jour de l'accident : **d'établir un certificat médical indiquant la date de l'examen médical, la date de l'accident, la nature des sièges et blessures, la durée de l'incapacité sportive**

s) Gestion de la feuille de match Informatisée (réf. A17-006)

Votre club vient de vous confier une tablette d'une valeur de **190€.**
- Cette tablette sert de feuille de match à domicile.
- Vous êtes responsable de ce matériel et en cas de casse ou de perte de cette tablette vous vous engagez à la rembourser.
- Vous devez récupérer cette tablette la veille de vos matchs à domicile dans l'armoire prévue à cet effet au Club house (Siège du club), une clé de cette armoire vous sera remise.
- Lors de l'utilisation de cette tablette, vous devez appliquer le protocole d'utilisation FMI. (A17-006 ci-dessous)
- Immédiatement, après vos matchs vous devez vous rendre au siège, transmettre la feuille de match (Appuyez sur le bouton « ***Feuille de match à envoyer »*** à partir de la liste des matchs) et reposer la tablette dans l'armoire prévue à cet effet. **Signaler immédiatement, au bureau directeur, tous problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la tablette.**
- Pour chaque FMI non transmise et pour chaque tablette non reposée après le match, 10€ vous seront retenus sur vos indemnités.

Protocole d'utilisation FMI

ENTRAINEUR ou DIRIGEANT de l'équipe concerné

Avant toute utilisation de la tablette : Faire créer un profil FMI par le correspondant Footclubs (Pour le Club Sportif Neuvillois : Franck CLERMONT - 06 99 18 24 22)

1 – Préparation des équipes :
La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (https://fmi.fff.fr) **UNIQUEMENT.** Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

2 – Recharger les tablettes (Avant jeudi soir): Le secrétaire recharge les tablettes et les éteint.

3 - Jour du match, avant la rencontre.

J'ai mes licences papier avec moi ou Footclubs Compagnon

Je suis club recevant : Le matin, au plus tard deux heures avant le match.

- Récupérer la tablette qui m'est attribuée.
- Récupérer les rencontres et les données du match. Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante.

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse**, il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

- Ouvrir la feuille de match. Pour modifier votre préparation vous devez vous identifier. Pour cela, cliquez sur le bouton «Identification» de votre équipe.
- Le Dirigeant du club ayant les droits d'accès à la Feuille de match informatisée renseigne son nom utilisateur et son mot de passe. Cette opération est obligatoire.
- Le Dirigeant indique ensuite le mot de passe de son choix. Ce mot de passe sera le seul utilisé pour identifier le club pour la totalité de cette rencontre.
- À chaque fois que le capitaine ou que le dirigeant responsable se connectera, il saisira ce mot de passe.
- Modifier et valider son équipe (Penser à remplir délégué de club et sécurité, 2 pour les catégories >18ans, 1 pour les catégories de 15 à 18 ans)
- Au plus tard une heure avant le match : passez la tablette au club visiteur qui en fait de même.
- Remettre la tablette à l'arbitre

Vérification des licences et poser réserve

Je veille à prendre une photo avec un téléphone portable des 2 compositions d'équipes avant le match en cliquant sur l'onglet « composition ». Celle-ci sera transmise au service compétitions si difficulté de transmission de la FMI.

Signer la feuille

4 - Jour du match, après la rencontre.

Saisie des faits de match (Score, cartons…)
Saisie des réserves techniques et des observations
Signer la feuille
L'arbitre clôture la feuille de match (Si la tablette est connectée au wifi alors l'envoi est automatique.)

Je suis club recevant : au plus tôt après la fin de la rencontre, au plus tard le dimanche avant 20h00.

Transmettre la feuille de match (Appuyez sur le bouton « ***Feuille de match à envoyer »*** à partir de la liste des matchs). Eteindre la tablette. Ranger la tablette

A noter : Toute anomalie de fonctionnement de la FMI doit être signalée avant le dimanche soir **par téléphone ou par SMS au 06 99 18 24 22 (Franck CLERMONT)**

Si la FMI ne fonctionne pas, établir une feuille de match papier.

V – CLUB HOUSE

u) Information Club House (Siège du club)

Le Club House est avant tout un lieu de convivialité. Les utilisateurs sont priés de nettoyer cette salle et la cuisine avant leur départ, si besoin est, de faire la vaisselle, de l'essuyer et de la ranger.

- Pour réserver le club house vous devez vous inscrire sur le « Tableau de réservation » du siège.
- Pour toute demande, s'adresser au responsable du Club House ou à un membre du Bureau dont la liste est affichée au siège. (voir contacts page 12)

ATTENTION : La buvette du Club House fonctionne uniquement si la buvette principale n'est pas ouverte. Lors des matchs sur le terrain honneur, il ne doit y avoir personne dans la salle ainsi que sur le balcon du Club House, hormis les personnes habilitées par le Bureau.

La consommation d'alcool est interdite au siège du club

VI - COMMISSION VEHICULES

v) Procédure pour le prêt de véhicule (A07-038)

Les véhicules de prêt pour le transport des joueurs sont obligatoirement soumis à cette procédure.

Pour les prêts de véhicules, la demande doit se faire auprès du responsable de la "Commission Véhicules" ou d'un membre du Bureau dont la liste est affichée au siège.

Cette **demande** doit se faire **une semaine avant le déplacement** afin que celle-ci soit étudiée lors de la réunion du Bureau qui a lieu tous les lundis soir. (18h00 au siège)

Les modalités de prêt, l'état du minibus ainsi que la remise des clés et des papiers du véhicule se feront le samedi suivant entre 10h30 et 11h30 lors de la permanence au siège. **(La validité du permis de conduire du chauffeur devra être vérifiée et une photocopie dudit permis sera gardée au club avant chaque départ)**

- Avant le départ, vous devez obligatoirement remplir le « Carnet de suivi de km » qui se trouve à bord des véhicules.

Pendant le trajet, le chauffeur devra assurer la sécurité des passagers et veiller au bon respect du code de la route. Il **est pénalement responsable des infractions au code de la route. En cas d'infraction les P.V. seront à la charge du fautif. Il est formellement** interdit de fumer **et manger à bord des minibus.**

A chaque plein de carburant, le CSN ne pourra rembourser les frais que si il est fournis **une facture ou une note de la station service.**

Le chauffeur doit veiller à ce que les personnes à bord ne dégradent pas le véhicule.

- Au retour, vérifier la propreté du véhicule, éteindre les plafonniers et les phares, fermer les vitres et les portes (Portes fermées à clé), ranger les clés, le badge télépéage et papiers du véhicule dan la pochette. **Signaler immédiatement, au bureau directeur, tous problèmes rencontrés lors de l'utilisation du véhicule prêté. Déposer la pochette dans la boite aux lettres du club.**

L'entraîneur est responsable du déplacement et de la propreté du ou des minibus qu'il a utilisé, si ces consignes ne sont pas respectées, **50€** par véhicule seront retenus sur ses indemnités.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre ces consignes sans quoi les véhicules ne seront pas ou plus mis à votre disposition.

VII - COMMISSION MATERIEL

w) Information matériel

La « Commission matériel » met à votre disposition pour vos entraînements des ballons, cônes, chapeaux, cerceaux, barres, jalons à pic, cordes à sauter.

Pour toute demande de matériel s'adresser auprès du responsable de la "Commission matériel". (voir contacts page 12)

ATTENTION : Nous demandons aux Educateurs et aux Dirigeants de prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition. En début de saison, une revue de matériel doit être faite par chaque éducateur ou responsable de catégorie.

x) Information pharmacie

La pharmacie doit obligatoirement contenir (Vérifier périodiquement la date de péremption des produits) :

1 boîte de compresses, 1 boîte de pansements, 1 rouleau de sparadrap, 1 flacon d'héxomédine,
1 bombe de spray réfrigérant, 1 paire de ciseaux, 1 tube de baume chauffant (Arnica).

Pour toute demande d'approvisionnement s'adresser auprès du responsable de la "Commission matériel". (voir contacts page 12)

Photocopier la demande d'approvisionnement. (Imprimé en annexe)
Cocher les besoins en indiquant la date de la demande, votre nom et la catégorie concernée.
Poser la demande dans le casier « Commission Matériel » au siège de NEUVILLE (Club House)

y) Information shorts, maillots de matchs

Les sacs à maillots peuvent être récupérés le samedi matin à partir de 10h00 dans le « Local à maillots » au fond du couloir entre les vestiaires 5 & 6 sous le Siège du club. Les maillots et les shorts sont lavés par une société. Vous êtes priés de déposer votre sac à maillots après votre match, au plus tard le dimanche soir, dans le « Local à maillots » à même le sol.

ATTENTION : Le lavage est à la charge de l'éducateur si il ne peut ramener les maillots le dimanche soir,

VIII - COMMISSION BUVETTE

z) Boissons et collations d'avant et d'après match (A07-055)

A domicile, pour les arbitres, votre équipe, ainsi que l'équipe visiteuse, le C.S.N. met à votre disposition :

<table>
<tr><th rowspan="2"></th><th colspan="2">Une boisson</th><th rowspan="2">Une collation
d'après match *</th></tr>
<tr><th>d'avant match</th><th>d'après match</th></tr>
<tr><td>Arbitre Seniors</td><td>3 bouteilles d'eau 50cl + 3 gobelets / 3 arbitres. A retirer à la buvette</td><td rowspan="5">3 bouteilles / équipe (2 Coca, 1 jus d'orange) + 1 canette / arbitres (Coca ou Oasis ou Fanta). Posées au siège.</td><td rowspan="5">Servie sur plats pour 14 joueurs / équipe + 3 dirigeants / équipe + arbitres. Posées au siège</td></tr>
<tr><td>Seniors 1 (R3)
Seniors 2 (D1)
Seniors 3 (D5)</td><td>C.S.N.: 3 bouteilles d'eau. Au vestiaire
Visiteur: 3 bouteilles d'eau. Au vestiaire</td></tr>
<tr><td>Arbitres U 20 (R2)</td><td>3 bouteilles d'eau 50cl + 3 gobelets / 3 arbitres. A retirer à la buvette</td></tr>
<tr><td>Arbitres U 18 (R2)
Arbitres U 16 (R2)</td><td>1 bouteille d'eau 50cl + 1 gobelets / 1 arbitre. A retirer à la buvette</td></tr>
<tr><td>U 20 A (R2)
U 18 A (R2)
U 16 A (R2)</td><td>C.S.N.: 3 bouteilles d'eau. A retirer à la buvette
Visiteur: 3 bouteilles d'eau. A retirer à la buvette</td></tr>
<tr><td>U 20 B (D3)
U 17 B (D3)</td><td rowspan="2">C.S.N. : 3 bouteilles d'eau. A retirer à la buvette</td><td>3 bouteilles / équipe (2 Coca, 1 jus d'orange). Servies à la buvette</td><td rowspan="2">Servie sur plats pour 14 joueurs / équipe + 3 dirigeants / équipe + arbitres. Servie à la buvette</td></tr>
<tr><td>U 15 A (D1)
U 15 B (D3)
U 15 C (D4)</td><td rowspan="3">2 bouteilles / équipe (1 Coca, 1 jus d'orange). Servie à la buvette</td></tr>
<tr><td>U 13
U 11</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">1 Cake / équipe. Servie à la buvette</td></tr>
<tr><td>U 9 – U7</td><td>Boissons au verre. Servies à la buvette</td></tr>
</table>

* Afin de connaître le nombre de collations Hallal, le responsable de cette commission, consultera avant le match un dirigeant de chaque équipe ainsi que Messieurs les Arbitres.

IX - COMMISSION DES JEUNES

z1) Procédure pour les sorties annuelles

Les sorties sont obligatoirement soumises à cette procédure.
- Avant chaque sortie, l'organisateur doit IMPERATIVEMENT remplir la fiche « Budget Prévisionnel Sortie» disponible au secrétariat (ou photocopier la fiche en annexe) et la faire viser un mois avant le départ.
L'autorisation de cette sortie n'est valable que si la fiche « Budget Prévisionnel est signée par le responsable de la commission des Jeunes ou éventuellement d'un des membres du Bureau du CSN dont la liste est affichée au tableau du siège du CSN. (voir contacts page 12)
- Avant le départ, l'organisateur devra IMPERATIVEMENT remplir la fiche « Composition et Pointage du car » disponible au secrétariat (ou photocopier la fiche en annexe), pointer cette fiche lors de la montée dans le car et ceci en 2 exemplaires.
1 exemplaire est archivé au CSN avant le départ l'autre étant conservé par l'éducateur responsable du voyage.

z2) Procédure pour les tournois externes

Les tournois externes sont obligatoirement soumis à cette procédure.
Avant chaque tournoi externe, le demandeur doit IMPERATIVEMENT en référer au responsable tournois : (voir contacts page 12)

Aucun remboursement de tournois externes ne sera effectué si cette procédure n'a pas été respectée.

X – SPORTIF

aa) Planning entraînements et affectation vestiaires (A7-011)

CSN	PLANNING DES ENTRAINEMENTS - SAISON 2019-2020				A07-011 - 11/10/2019
CATEGORIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
U7 - U9			SYNTHÉTIQUE 14H30 à 16H30 vestiaire 8 (D)		
U11		SYNTHÉTIQUE (1/2) 17H45 à 19H10 vestiaire 2		SYNTHÉTIQUE (1/2) 17H45 à 19H10 vestiaire 2	
U13		SYNTHÉTIQUE (1/2) 17H45 à 19H10 vestiaire 1		SYNTHÉTIQUE (1/2) 17H45 à 19H10 vestiaire 1	
U15	SYNTHETIQUE (1/2) 18H00 à 19H20 vestiaire 3-4		SYNTHETIQUE (1/2) 18H00 à 19H20 vestiaire 3-4		SYNTHETIQUE (1/2) 18H00 à 19H20 vestiaire 3-4
U16		SYNTHETIQUE (1/2) 19H15 à 20H25 BELLEGARDE 20H25 à 20H45 vestiaire 3		SYNTHETIQUE (1/2) 19H15 à 20H25 BELLEGARDE 20H25 à 20H45 vestiaire 3	
U17			SYNTHETIQUE 19H30 à 21H00 vestiaire 1		SYNTHETIQUE 19H30 à 20H45 vestiaire 5
U18	SYNTHETIQUE (1/2) 19H30 à 21H00 vestiaire 7(G)		SYNTHETIQUE (1/2) 19H30 à 21H00 vestiaire 7(G)		
U20			HONNEUR (1/2) 19H30 à 21H00 vestiaire 8(D)		SYNTHETIQUE 19H30 à 20H45 vestiaire 8(D)
Elite		HONNEUR (1/2) U16-U17 19H00 à 20H15 vestiaire ???		HONNEUR (1/2) U18-U20 19H00 à 20H15 vestiaire ???	
SENIORS A		SYNTHETIQUE (1/2) 20H30 à 22H00 vestiaire 7(G)		SYNTHETIQUE (1/2) 20H30 à 22H00 vestiaire 7(G)	HONNEUR 20H00 à 21H00 vestiaire 7(G)
SENIORS B		SYNTHETIQUE (1/2) 20H00 à 21H30 vestiaire 8 (D)		SYNTHETIQUE (1/2) 20H00 à 21H30 vestiaire 8 (D)	
SENIORS C			HONNEUR (1/2) 19H30 à 21H00 vestiaire 3-4		
VETERANS	SYNTHETIQUE (1/2) 20H00 à 21H30 vestiaire 8(D)				SYNTHETIQUE MATCH 1 sem. sur 2 21H00 vestiaire 1/6
SPECIFIQUE GARDIENS FOOT ANIMATION		HONNEUR 1/2 18H00 - 19H30 vestiaire 3			
SPECIFIQUE GARDIENS SENIORS à U15		HONNEUR 1/2 18H00 - 19H30 vestiaire 4		HONNEUR 1/2 18H00 - 19H30 vestiaire 4	

Par respect pour le personnel d'entretien ainsi que pour les équipes qui vont utiliser votre **vestiaire ou votre terrain**, vous devez laisser impérativement celui-ci **propre et en bon état après votre passage.** Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

L'éducateur est chargé de vérifier la propreté et l'état des vestiaires ou du terrain avant de partir. (Après l'entraînement ainsi qu'après les matchs)

ab) Le responsable sécurité club

Le **RESPONSABLE SECURITE CLUB (**Voir contacts page 12) est avant tout l'interface entre son club et le District du Rhône de FOOTBALL.

C'est lui qui nomme les délégués de terrain pour les rencontres de son club, il organise la sécurité des visiteurs, des arbitres, des officiels. Par définition, c'est le patron de la Sécurité de son club, il va de soi qu'il ne peut assister à toutes les rencontres, il doit déléguer et former les personnes qui l'entourent pour cette mission.

Il doit également s'assurer que, lors des déplacements de ses équipes, les spectateurs, éducateurs, parents, joueurs et dirigeants de son club se comportent conformément à nos règles.

Il doit s'assurer que la « feuille de route » soit visible par tous, qu'elle soit connue de toutes les personnes ayant des responsabilités et autant que possible par les spectateurs et parents de son club.

Le **RESPONABLE SECURITE CLUB** devra assister à une formation spécifique organisée par le DR et devra également participer aux réunions éventuelles d'information.

Il devra former ses délégués clubs en conformité avec les directives du DR.

Il aura la possibilité d'adresser un rapport sur tous les comportements suspects ou positifs à la commission SECURITE PREVENTION du DR.

Il pourra, sous réserve d'accord du Président de la Commission de Discipline, assister aux audiences concernant son club.

Il devra s'assurer au plus vite que ses délégués possèdent une licence au club.

Dans le cas où le DR demande des dispositions spécifiques pour son club, il devra en accord avec son Président de club s'assurer de la bonne application de ces dispositions.

Pour rappel, le DISTRICT DU RHONE considère que le RESPONSABLE SECURITE est une personne importante tout comme peut l'être un Président, un vice-président, un secrétaire ou un trésorier.

La non nomination d'un **RESPONSABLE SECURITE CLUB** aura pour conséquence une amende et le blocage de l'édition des licences.

ac) Gestion de l'effectif du club

Le secrétariat gère un fichier des effectifs (A07-010).

En début de saison un listing de l'effectif de la catégorie sera remis à chaque éducateur (Le demander au secrétaire général si vous ne l'avez pas eu).

ATTENTION : Ce Listing a besoin d'être le plus proche de la réalité, nous demandons aux Educateurs de nous remonter les informations manquantes et de nous communiquer les joueurs ne faisant plus partie du Club.

ad)

ae) Les arbitres du Club

NOM	PRENOM	N° Licence	Téléphone	Portable	Email
CHATELET	ELIAN	2544382983		06 66 66 90 86	chatelet.albane@orange.fr
CHATELET	LILIAN	2543420076		07 60 79 87 35	lilianchatelet@hotmail.fr
CHEKIR	SAHBI	2520351931		06 73 67 11 85	schek@free.fr
FERGATI	MOHAMED	2599862460		06 09 34 36 67	moha-med.fergati@samsic.fr
SYLLA	MADIBA	1495315418		06 37 23 32 25	Madiba.sylla@yahoo.fr
SOW	AMADOU DIOGO	2544605400		06 41 49 55 73	Ads.69@outlook.fr

af) Réservation de terrains pour matchs amicaux

Pour réserver un terrain vous devez vous inscrire sur le « Tableau de réservation » situé au siège.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétaire général. (voir contacts page 12)

ag) Infos de dernière minute

Modifications apportées aux Lois du Jeu 2019-2020

Le 9 mars, l'IFAB a voté les changements qui auront lieu dans les lois du jeu pour la saison 2019-2020. On fait un point complet !

Dépositaire des lois du jeu, l'International Football Association Board (IFAB) a souhaité augmenter le temps de jeu effectif lors des rencontres de football. Quelques lois ont donc été votées dans ce sens comme le coup de pied de but, les remplacements ou encore le mur défensif. Autre nouveauté intéressante, l'arbitre pourra distribuer des cartons jaunes et rouges aux personnes assises sur le banc de touche.

La faute de main
C'est un des changements majeurs. La nature involontaire de la main dans la surface de réparation en position offensive disparaît. Une faute de main qui amène un but, soit directement ou indirectement, sera désormais sanctionnée. Cela évitera quelques discussions avec l'arbitre !

Les murs de défense
Les attaquants ne pourront plus s'immiscer dans un mur de défense comme on le voit trop souvent pour gêner les joueurs adverses. L'Ifab demande désormais que chaque joueur en position offensive se trouve à un mètre minimum du mur.

Le penalty
Actuellement, un gardien doit avoir les deux pieds sur la ligne de but lors d'un penalty. A partir de la saison prochaine, ce sera terminé et le dernier rempart pourra n'en poser qu'un seul. Un réel avantage face à l'attaquant.

Le coup de pied de but
Habituellement appelé « renvoi aux six mètres » ou « dégagement aux six mètres », le coup de pied de but doit être touché par un deuxième joueur en dehors de la surface. Afin d'accélérer le jeu, l'Ifab a décidé que ce ne sera plus le cas. Sur la remise en jeu, la passe pourra donc être à un joueur qui est l'intérieur de la surface de réparation.

Les remplacements
A part sur une blessure, un remplacement de joueur doit se faire au milieu du terrain. Mais c'est souvent une occasion de perdre du temps. A partir de la saison prochaine, le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de limite du champ la plus proche de lui.

Cartons pour le banc de touche
C'est une autre évolution intéressante. L'arbitre pourra désormais donner un carton jaune ou un carton rouge aux personnes présentes sur le banc de touche (entraîneurs, dirigeants, joueurs). Il reste à savoir si un entraîneur ou un dirigeant sera suspendu après trois cartons jaunes…

But inscrit avec l'aide involontaire de l'arbitre
Fini les vidéos où le ballon touche l'arbitre et entre dans les cages ! L'Ifab a décidé que le but ne sera plus considéré comme valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre. Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien. En dehors de la surface, il sera remis au dernier joueur à l'avoir touché.

Utilisation de la cage mobile

La plus grande attention est demandée aux éducateurs lors de l'utilisation de la cage mobile.
LA PARTICIPATION D'UN ADULTE EST OBLIGATOIRE LORS DE SON DEPLACEMENT.

ATTENTION : VOUS DEVEZ FIXER LA CAGE MOBILE APRES LE GRILLAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE APRES CHAQUE UTILISATION.

ANNEXE

- Dates des manifestations
- Calendrier sportif
- Convocation individuelle
- Convocation collective
- Imprimé «Demande d'approvisionnement matériel»
- Fiche « Budget Prévisionnel Sortie»
- Fiche « Composition et Pointage du car »
- Notes
- Liens utiles

- Manifestations du club saison (A10-002)

07 SEPTEMBRE 2019	**TOURNOI REGIONAL D'AUTOMNE U11** **FORUM DES ASSOCIATIONS**
13 SEPTEMBRE 2019	**CHALLENGE « DUDU » VETERANS**
04 OCTOBRE 2019	**ASSEMBLEE GENERALE 2018-2019**
26-27 OCTOBRE 2019	**BROCANTE DU CSN**
21-22-23-24-25 OCTOBRE 2019	**STAGE VACANCES TOUSSAINT**
28 NOVEMBRE 2019	**TOURNOI INTERNATIONAL –HUITRES**
8 DECEMBRE 2019	**LOTO DE NOEL**
10 JANVIER 2020	**TOURNOI EN SALLE VETERANS**
11 JANVIER 2020	**TOURNOI EN SALLE U13**
12 JANVIER 2020	**TOURNOI EN SALLE U9**
18 JANVIER 2020	**TOURNOI EN SALLE U11**
19 JANVIER 2020	**TOURNOI EN SALLE U7**
08 FEVRIER 2020	**GRAND LOTO DU CSN**
28-29 MARS 2020	**BROCANTE HARMONIE**
20-21-22-23-24 AVRIL 2020	**STAGE VACANCES DE PRINTEMPS**
23 AVRIL 2020	**TIRAGE TOURNOI INTERNATIONAL**
21 MAI 2020	**TOURNOI QUALIF. REGIONAL U15**
30-31 MAI et 01 JUIN 2020	**33ème TOURNOI INTERNATIONAL U15**
05 JUIN 2020	**JOURNEE DES BENEVOLES**
06-07-08-09-10 JUILLET 2020	**STAGE VACANCES D'ETE**

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

- Calendrier sportif (A07-013)

SENIORS R3

Aller	Poule E	Retour
08/09/2019	Cs Neuvillois 1 - Arbent Marchon 1	16/02/2020
22/09/2019	Bellevile St Jean 1 - Cs Neuvillois 1	22/02/2020
05/10/2019	Cs Neuvillois 1 - U.S Nantua 1	08/03/2020
20/10/2019	Bressans Fc 1 - Cs Neuvillois 1	14/03/2020
26/10/2019	Cs Neuvillois 1 - Drumet Mouxy E.S. 1	29/03/2020
03/11/2019	Mont Blanc Passy 1 - Cs Neuvillois 1	04/04/2020
09/11/2019	Cs Neuvillois 1 - Semnoz Vie Us 1	19/04/2020
24/11/2019	Gfa Rumilyvallieres 2 - Cs Neuvillois 1	02/05/2020
30/11/2019	Cs Neuvillois 1 - Ent.S Amancy 1	09/05/2020
07/12/2019	Cs Neuvillois 1 - Nivolet Fc 1	17/05/2020
15/12/2019	Pringy 1 - Cs Neuvillois 1	24/05/2020

Demande faite le 22/07/2019 pour Samedi 18h00 Refusé

SENIORS D1

Aller	Poule A	Retour
07/09/2019	C. Lyon Ouest S.C. 1 - Neuville S/S 2	25/01/2020
21/09/2019	Menival F.C. 1 - Neuville S/S 2	01/02/2020
05/10/2019	Neuville S/S 2 - C.S Meginand 1	08/02/2020
12/10/2019	Neuville S/S 2 - F.C. St Cyr Au Mont 1	16/02/2020
19/10/2019	Neuville S/S 2 - Pt De Cheruy 1	07/03/2020
03/11/2019	J.St.O. Givors 1 - Neuville S/S 2	14/03/2020
09/11/2019	Neuville S/S 2 - Corbas F.C. 1	21/03/2020
17/11/2019	Chandieu Heyrieux As 1 - Neuville S/S	04/04/2020
30/11/2019	Neuville S/S 2 - La Verpilliere 1	03/05/2020
08/12/2019	Hte Brevenne F. 1 - Neuville S/S 2	09/05/2020
14/12/2019	Neuville S/S 2 - Ev.S. Genas Azieu 1	17/05/2020

Samedi 20h00

SENIORS D5

Aller	Poule B	Retour
06/10/2019	A.S. De Dardilly 2 - Neuville S/S 3	09/02/2020
13/10/2019	Neuvile S/S 3 - Ly.Chem.Vaise 2	16/02/2020
20/10/2019	Ecully As 1 - Neuville S/S 3	08/03/2020
03/11/2019	Neuville S/S 3 - Valsonne Asvs 1	15/03/2020
10/11/2019	F.C. St Cyr Au Mont 2 - Neuville S/S 3	22/03/2020
17/11/2019	Neuville S/S 3 - J.St.O. Givors 2	05/04/2020
01/12/2019	F A.S. D Villeurbanne 1 - Neuville S/S 3	03/05/2020
08/12/2019	Usel Foot 3 - Neuville S/S 3	10/05/2020
15/12/2019	Neuvile S/S 3 - U.S. Formans St Didi 2	17/05/2020

Dimanche 15h00 en alternance U20 R2 (Non réglé)

VETERANS

Aller	Poule C	Retour
27/09/2019	Neuville S/S 5 - Couzon G.O.S. 5	24/01/2020
04/10/2019	F.C. Vet. Dardillois 5 - Neuville S/S 5	31/01/2020
11/10/2019	Neuville S/S 5 - O. Sathonay 5	07/02/2020
18/10/2019	Neuville S/S 5 - Domtac Fc 5	14/02/2020
25/10/2019	Neuville S/S 5 - Non Affectée 12	06/03/2020
30/10/2019	Et.S. Lierguoise 5 - Neuville S/S 5	13/03/2020
08/11/2019	Neuville S/S 5 - Av. S. De Genay 5	20/03/2020
15/11/2019	F.C. Bords De Saone 5 - Neuville S/S 5	03/04/2020
29/11/2019	Neuville S/S 5 - Sud Azergues Foot 5	01/05/2020
06/12/2019	Neuville S/S 5 - U.S. Formans St Didi 5	08/05/2020
13/12/2019	Neuville S/S 5 - F. C. Franc Lyonnais 5	15/05/2020

Vendredi 21h00

U20 R2

Aller	Poule C	Retour
08/09/2019	Neuville S/S 20 - Lyon Croix Rousse F.	16/02/2020
15/09/2019	U.S. La Ravoire 20 - Neuville S/S 20	23/02/2020
06/10/2019	Neuville S/S 20 - Echirolles Fc 20	08/03/2020
19/10/2019	Gr Jeunes Epine 20 - Neuville S/S 20	15/03/2020
27/10/2019	Neuville S/S 20 - Manival E.S. 20	29/03/2020
03/11/2019	Vaulx E.Velin 20 - Neuville S/S 20	05/04/2020
10/11/2019	Neuville S/S 20 - Gfa 74 20	19/04/2020
24/11/2019	Annecy Le Vieux U.S. 20 - Neuville S/S	03/05/2020
01/12/2019	Neuville S/S 20 - F.C. Du Nivolet 20	10/05/2020
08/12/2019	Bron Grand Lyon 20 - Neuville S/S 20	17/05/2020
15/12/2019	Neuville S/S 20 - Non Affectée 12	24/05/2020

Dimanche 15h00 alternance Seniors D5

U20 D3 PHASE 2

Aller	Poule B	Retour
16/11/2019	Neuville S/S 2 - Tassin U.O.Dl 1	14/03/2020
30/11/2019	Neuville S/S 2 - Caluire S.C. 1	22/03/2020
07/12/2019	C. Lyon Ouest S.C. 1 - Neuville S/S 2	04/04/2020
01/02/2020	Neuville S/S 2 - U.F.B.St Jean D'Ard. 1	09/05/2020
15/02/2020	Ent Hte-Lyonnais/Bre 2 - Neuville S/S 2	16/05/2020

Samedi 17h30 en alternance U16 R2

U18 R2

Aller	Poule C	Retour
07/09/2019	Miserieux Trevoux As 1 - Cs Neuvillois	02/02/2020
15/09/2019	Cs Neuvillois 1 - Oullins Cascol 1	09/02/2020
28/09/2019	Echirolles Fc 1 - Cs Neuvillois 1	16/02/2020
13/10/2019	Cs Neuvillois 1 - Cluses Scionzier Fc 1	08/03/2020
03/11/2019	Pringy U.S 1 - Cs Neuvillois 1	15/03/2020
17/11/2019	Viriat Cs 1 - Cs Neuvillois 1	29/03/2020
24/11/2019	Cs Neuvillois 1 - Nivolet Fc 1	05/04/2020
01/12/2019	Annecy Vx Us 1 - Cs Neuvillois 1	19/04/2020
07/12/2019	Gaps 1 - Cs Neuvillois 1	03/05/2020
15/12/2019	Annemasse Gaillard 1 - Cs Neuvillois 1	10/05/2020
26/01/2020	Cs Neuvillois 1 - Plastic Vallee Fc 1	17/05/2020

Dimanche 13h00

U17 D3

Aller	Poule B	Retour
15/09/2019	Neuville S/S 2 - Fc Reneins Vauxonne	25/01/2020
21/09/2019	Ent Denice-Limas 1 - Neuville S/S 2	02/02/2020
06/10/2019	Neuville S/S 2 - U.S. Loire S/Rhone 1	09/02/2020
12/10/2019	Beaujolais Foot 1 - Neuville S/S 2	16/02/2020
20/10/2019	Neuville S/S 2 - F.C Point Jour 1	07/03/2020
02/11/2019	U.S. Formans St Didi 1 - Neuville S/S 2	15/03/2020
10/11/2019	Neuville S/S 2 - Sud Azergues Foot 1	21/03/2020
17/11/2019	Domtac Fc 3 - Neuville S/S 2	05/04/2020
01/12/2019	Neuville S/S 2 - Ent Pays Tararien 1	02/05/2020
07/12/2019	F.C. Croix Roussien 1 - Neuville S/S 2	10/05/2020
15/12/2019	Neuville S/S 2 - Ent Csr/Fcrd 1	16/05/2020

Dimanche 10h00 en alternance U15 D4

U16 R2

Aller	Poule B	Retour
08/09/2019	Meyzieu Us 1 - Cs Neuvillois 1	02/02/2020
14/09/2019	Cs Neuvillois 1 - Grenoble Foot 38 2	09/02/2020
28/09/2019	E.S.C.Olympique 1 - Cs Neuvillois 1	15/02/2020
12/10/2019	Cs Neuvillois 1 - Cluses Scionzier Fc 1	08/03/2020
03/11/2019	Crolles Bernin Fc 1 - Cs Neuvillois 1	14/03/2020
16/11/2019	O. St Genis Laval 1 - Cs Neuvillois 1	28/03/2020
23/11/2019	Cs Neuvillois 1 - Nivolet Fc 1	05/04/2020
01/12/2019	Annecy Le Vieux U.S. 1 - Cs Neuvillois	18/04/2020
07/12/2019	Cs Neuvillois 1 - Non Affectée 11	03/05/2020
15/12/2019	St Genis Ferney Croz 1 - Cs Neuvillois	10/05/2020
25/01/2020	Cs Neuvillois 1 - Plastic Vallee Fc 1	17/05/2020

Samedi 17h30 en alternance U20 D3

U15 D1

Aller	Poule A	Retour
14/09/2019	Neuville S/S 1 - U.F.B.St Jean D'Ard. 2	25/01/2020
22/09/2019	Ly.O.Lyonnais 2 - Neuville S/S 1	01/02/2020
05/10/2019	Neuville S/S 1 - F. C. Franc Lyonnais 1	08/02/2020
12/10/2019	O. St Genis Laval 2 - Neuville S/S 1	15/02/2020
19/10/2019	Neuville S/S 1 - Chaponnay Mar 1	07/03/2020
02/11/2019	Sp. Club Du Garon 1 - Neuville S/S 1	14/03/2020
09/11/2019	Neuville S/S 1 - Mda Foot 1	21/03/2020
16/11/2019	Neuville S/S 1 - Lyon Croix Rousse F. 1	05/04/2020
30/11/2019	Oullins Casc 2 - Neuville S/S 1	02/05/2020
07/12/2019	Neuville S/S 1 - Lyon Football Fc 2	10/05/2020
15/12/2019	Domtac Fc 2 - Neuville S/S 1	16/05/2020

Samedi 15h30 en alternance U15 D3

U15 D3

Aller	Poule A	Retour
21/09/2019	Neuville S/S 2 - E.S. St Priest 1	01/02/2020
05/10/2019	A.S.Univ. Lyon 2 - Neuville S/S 2	08/02/2020
12/10/2019	Neuville S/S 2 - Ent Asvel / United 2	15/02/2020
19/10/2019	Ent Fontaines/Couzon 1 - Neuville S/S	07/03/2020
02/11/2019	Neuville S/S 2 - Rillieux Olym 1	14/03/2020
09/11/2019	O. St Genis Laval 3 - Neuville S/S 2	21/03/2020
16/11/2019	Hauts Lyonnais 1 - Neuville S/S 2	04/04/2020
30/11/2019	Decines Uga 1 - Neuville S/S 2	02/05/2020
07/12/2019	Vaulx En V Fc 3 - Neuville S/S 2	09/05/2020
14/12/2019	Neuville S/S 2 - Ecully As 1	16/05/2020
21/12/2019	Am.Laiq. Mions 2 - Neuville S/S 2	25/01/2020

Samedi 15h30 en alternance U15 D1

U15 D4 PHASE 2

Aller	Poule I	Retour
17/11/2019	Neuville S/S 3 - F. C. Franc Lyonnais 3	16/02/2020
30/11/2019	F.C. St Cyr Au Mont 2 - Neuville S/S 3	15/03/2020
08/12/2019	Neuvile S/S 3 - Caluire S.C. 2	21/03/2020
15/12/2019	Neuvile S/S 3 - Non Affectée 8	04/04/2020
26/01/2020	F.C Point Jour 2 - Neuville S/S 3	03/05/2020
02/02/2020	Neuville S/S 3 - Ev. De Lyon 3	09/05/2020
09/02/2020	F.C. Ste Foy Les Lyo 2 - Neuville S/S 3	17/05/2020

Dimanche 10h00 en alternance U17 D3

Convocation C.S. NEUVILLOIS

Catégorie : ……..……. **Type de rencontre :** ……..

Date : samedi …….. dimanche ……..

Rendez-vous à ……. H ……. Précises

Lieu de rendez-vous : devant le stade de Neuville

Pour jouer à ……

En cas d'absence prévenir aussitôt l'entraîneur au ….……

Pensez à prendre protège-tibias – chaussettes du club – chaussures de foot – survêtement du club – bouteille d'eau – nécessaire pour prendre une douche
Le CSN fournit (et lave) les maillots et les shorts.

……

Rappel : Pour les déplacements, nous demandons aux parents de venir accompagner leur enfant !

Convocation C.S. NEUVILLOIS

Catégorie : ……..……. **Type de rencontre :** ……..

Date : samedi …….. dimanche ……..

Rendez-vous à ……. H ……. Précises

Lieu de rendez-vous : devant le stade de Neuville

Pour jouer à ……

En cas d'absence prévenir aussitôt l'entraîneur au ….……

Pensez à prendre protège-tibias – chaussettes du club – chaussures de foot – survêtement du club – bouteille d'eau – nécessaire pour prendre une douche
Le CSN fournit (et lave) les maillots et les shorts.

……

Rappel : Pour les déplacements, nous demandons aux parents de venir accompagner leur enfant !

Convocation - _____

Dimanche .....

C.S. Neuvillois contre : .....

Rendez-vous à ..... **Au stade municipal.** **Match à** ..... **Heures.**

Sont convoqués :

NOM	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
-		-		-	
-		-		-	
-		-		-	

DATE : ……..

NOM DE L'EDUCATEUR : …….. CATEGORIE : …….

BORDEREAU DE DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT DE LA PHARMACIE

- Boîte de compresses
- Boîte de pansements
- Rouleau de sparadrap
- Flacon d'héxomédine
- Bombe de spray réfrigérant
- Paire de ciseaux
- Tube de baume chauffant (Arnica)

BORDEREAU DE DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT DE MATERIEL

		Nbre			Nbre
Ballon	T3 T4 T5		Cône	à trou	
Porte	bouteilles			petit	
Chasuble	vert			Ø20	
	rouge			de chantier grand	
	jaune			de chantier petit	
	bleu		Sac	à ballons	
	orange		Cerceau	grand	
	violet			petit	
	rose		Barre	Ø16	
	noir			Ø20	
Chapeau	Ø20		Jalon	à pic	
	Ø22		Corde	à sauter	
	Ø40				

Bon à remettre à la commission matériel

BUDGET PREVISIONNEL SORTIE

SAISON : _____

Date : **Du** _____ **au** _____

Lieu: _____

Objectif : _____

Nombre de Jours : _____

Nombre de Nuits: _____

Nombre de Km: _____

Nombre parents : _____

Nombre joueurs : _____

Nombre d'éducateurs : _____

Rubriques	Bases	Nbre	Dépenses	Recettes	Soldes
Recettes					
Participation Joueurs	€			€	
Participation Parents	€			€	
Participation Dirigeant	€			€	
Participation C.S.N	€			€	
	€			€	
	€			€	
Dépenses					
Transport					
	€		€		
	€		€		
	€		€		
	€		€		
Hébergement					
	€		€		
	€		€		
	€		€		
	€		€		
Vie sur place					
	€		€		
	€		€		
	€		€		
	€		€		
TOTAL			€	€	€

Nom: Prénom: Fonction :

Neuville le : Signature :

Document à remettre au reponsable de la commission des jeunes ou à un des membres du Bureau Directeur (Liste à l'affichage au siège) 1 mois avant la sortie.

COMPOSITION et POINTAGE DU CAR

Laisser une copie de ce document au siège avant de partir

*** P = Parent de licencié, E = Educateur, L= Licencié, M = Mineur non licencié, A = Autre**

	NOM	Prénom	*	P		NOM	Prénom	*	P
1					46				
2					47				
3					48				
4					49				
5					50				
6					51				
7					52				
8					53				
9					54				
10					55				
11					56				
12					57				
13					58				
14					59				
15					60				
16					61				
17					62				
18					63				
19					64				
20					65				
21					66				
22					67				
23					68				
24					69				
25					70				
26					71				
27					72				
28					73				
29					74				
30					75				
31					76				
32					77				
33					78				
34					79				
35					80				
36					81				
37					82				
38					83				
39					84				
40					85				
41					86				
42					87				
43					88				
44					89				
45					90				

Nom de l'éducateur Pointeur : Signature :

Neuville le :

NOTES

Partenaires principaux

LES LIENS UTILES

F.F.F. :

- Les règlements généraux :

« https://www.fff.fr/la-fff/tous-les-statuts-et-reglements/statuts-reglements-saison-2019-2020»

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

- Règlements :

« https://laurafoot.fff.fr/simple/les-reglements-de-la-laurafoot/»

- A télécharger :

« https://laurafoot.fff.fr/documents/»

District du Rhône et de Lyon de Football :

- Règlements sportifs :

« https://lyon-rhone.fff.fr/district/statuts-et-reglements/»

- Téléchargement :

« https://lyon-rhone.fff.fr/documents/»

Devenez partenaire

Participer à l'aventure du Club Sportif Neuvillois en faisant partie des partenaires.

Devenir partenaire c'est :

- Associer votre image à un sport collectif.
- Encourager un sport et un club qui veut progresser
- Bénéficier d'avantages fiscaux

Plusieurs supports publicitaires peuvent vous être proposés (Encart dans la plaquette annuelle, panneau sur le stade municipal, publicité sur le minibus du club, jeux de maillots, équipement collectif ou bandeau sur le site internet).

Le Club Sportif Neuvillois remercie ses multiples partenaires : Collectivités locales, commerçants, et entreprises de la région. Ceux-ci , grâce à leurs aides financières et matérielles, contribuent à l'équilibre du Club et à ses missions.

N'hésitez pas à contacter Patrick MICHAUD au 06 50 51 15 59

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS
Siège social **: Salle Michel BOUVET,**
Stade Municipal Jean Oboussier, Route de Lyon,
69250 Neuville sur Saône

Tél. 04-78-98-19-59,
cs.neuville@orange.fr,
http://www.cs-neuville.com/